





# Le 03 MARS 2020 HORAIRE 9H30 -16H30

Le numérique fait désormais partie intégrante du quotidien. Il amène à faire évoluer les pratiques et influe sur les modes de vie. Les collectivités territoriales doivent tenir compte de ces changements. De nombreux champs d'action des politiques publiques sont déjà concernés. Les services urbanisme et aménagement sont pleinement impactés.

Au-delà, de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme dont l'échéance a été reportée au 1ER janvier 2022, le numérique touche plus profondément l'organisation, le fonctionnement et les pratiques des services sur la façon de construire la ville. Les métiers sont appelés à évoluer.

La journée proposée, par des exposés de cadrage en plénière ainsi que des retours d'expérience et temps d'échanges en ateliers, sensibilisera les acteurs de la ville aux impacts du numérique en urbanisme.

## **PUBLIC:**

Les directeurs et directrices de l'urbanisme et de l'aménagement Les chef et cheffes de projet foncier, urbanisme et aménagement Les responsables des affaires immobilières et foncières Les instructeurs et instructrices des autorisations du droit des sols

### **OBJECTIFS:**

Cette journée vise à se pencher sur l'urbanisme à l'heure du numérique afin que les participants découvrent les pratiques nouvelles.

Les participants pourront ainsi identifier les évolutions sur les métiers de l'urbanisme en collectivité.

# **CONTENU:**

#### Matin:

- ➤ Introduction générale : Le numérique dans la stratégie territoriale : ville intelligente, innovation, BIM, Intelligence artificielle...
- ➤ Sensibilisation/ garde-fous : qualité, humanité, vigilance au changement, environnement-empreinte écologique, éthique (partage de données)
- \* Dématérialisation : obligations légales (GPU, ADS, DIA...) et informations ministérielles

#### Après-midi : Ateliers

Objectif : sensibilisation et partage d'expériences

2 ateliers tenteront de répondre à la question suivante : En quoi le numérique impacte nos pratiques :

- 1 Aménagement urbain/débat public
- 2 Dématérialisation (ADS, DIA...)
- \* Synthèse des ateliers en plénière avec un focus des impacts sur les métiers
- \* Conclusion et ouverture : évolution, conduite du changement et les suites (formations...)

## **INTERVENANTS CIBLES:**

Ministère de la Cohésion des territoires et des relations aux collectivités : Programme Demat.Ads

Nicolas Douay, Professeur à l'université de Grenoble et auteur de « l'urbanisme à l'heure du numérique »

Consultant expert sur l'accompagnement au changement et les impacts du numérique

### LIEU

CNFPT- Délégation de Lille 15, rue de Bavay 59 000 LILLE

### Modalités d'inscription :

#### Pour les agents territoriaux :

#### Inscription en ligne

Pour offrir aux collectivités et aux agents un service d'inscription aux actions du CNFPT efficient leur permettant d'organiser au mieux les départs en formation et d'en suivre la bonne réalisation, le CNFPT propose une application d'inscription en ligne.

Pour ce faire : Assurez-vous au préalable que votre collectivité a créé son compte en vous rapprochant de votre service formation ou du référent RH de votre collectivité)

Pour accéder à la plateforme cliquer sur : https://inscription.cnfpt.fr/

Code: SXGEK 001

#### Les formations évènementiels :

Valorisables dans votre parcours de professionnalisation, ces formations sont accessibles sans frais d'inscription.

Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration sont à la charge des participants.

Le CNFPT facilite l'accueil des personnes en situation de handicap dans les sessions de formation qu'il propose.

Merci de bien vouloir nous faire part, d'éventuels besoins d'adaptation afin de préparer au mieux votre accueil en formation.

#### Pour les non territoriaux :

En vertu de l'Article 3 de la délibération n°11/148 du CA du CNFPT du 14 décembre 2011, pour les personnes qui ne relèvent pas de la compétence du CNFPT (agents titulaires de la fonction publique territoriale ou autres agents publics territoriaux), un droit d'inscription de 150 € sera demandé.

Pour s'inscrire, contactez l'organisateur.

Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration sont à la charge des participants.